

Mission Permanente De la République de Djibouti Auprès de L'office des Nations - Unies Et des autres Organisations Internationales à Genève

المبعو ثية الدائمة لجمهورية جيبوتي لدى مكتب الأمم المتحدة و المنظمات الدولية الأخري

Vérifier au prononcé

Conseil des Droits de l'Homme ^{23ème} session

Rapport du Rapporteur Spécial sur les droits de l'Homme des Migrants Déclaration faite par M. Elaye Abdillahi, 27 mai 2013

Monsieur le Président,

Nous tenons à féliciter le Rapporteur Spécial, Monsieur François Crépeau, pour la présentation complète de son rapport au Conseil aujourd'hui.

Ma délégation prend note, tel que mentionné dans le point 6 du rapport A/HRC/23/46 de la décision du rapporteur spécial d'avoir dédié l'intégralité de la 1ère année de son mandat à la réalisation d'une étude sur la gestion des frontières extérieures de l'Union Européenne et son impact sur les droits humains des migrants. Les préoccupations que vous soulevez, à savoir le faible degré de mise en œuvre des cadres de protection, d'usage de la détention comme outil de contrôle des frontières et la faiblesse du partage de responsabilités entre Etats mérite d'être examiné au Conseil avec le plus grand sérieux.

En 2011, 103 000 migrants ont traversé Djibouti, puis 134 000 en 2012 et au 1er trimestre 2013 le centre d'Obock a enregistré une hausse de 79% par rapport à la même période en 2012.

En réponse à cette crise humanitaire, mon Gouvernement, en collaboration avec les acteurs humanitaires, ont convenu d'adopter une stratégie nationale permettant d'obtenir une vision commune et holistique des actions à mener afin de protéger et promouvoir les droits humains des migrants, en particulier des catégories les plus vulnérables.

A cet égard nous lançons un appel à la communauté internationale afin qu'elle continue à nous soutenir dans cette démarche.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Mission permanente de la République de Djibouti 19, Ch. Louis-Dunant 1202 Genève T:+0041(0)227491090

F: +0041(0)227491091